



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Le non-remplacement des enseignants chercheurs absents

Question écrite n° 13846

### Texte de la question

M. Hendrik Davi alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le non-remplacement des enseignants-chercheurs absents ou suspendus. Des étudiants en master de philosophie ont confié à M. le député n'avoir eu que 54 heures de cours dispensées au second semestre de leur master 1, soit à peine la moitié des heures de cours prévues. Des unités entières d'enseignement n'ont pas été assurées, d'autres ne l'ont été que partiellement, du fait de professeurs absents ou suspendus qui n'ont pas été remplacés. Ces mêmes étudiants avaient déjà rencontré ce problème en licence 3 où une unité d'enseignement n'avait été réalisée qu'à moitié (26 h sur 48 h). La non-compensation de ces heures de cours annulées représente une perte considérable de temps d'enseignement qui compromet la bonne réussite de ces étudiants. Cette perte est d'autant plus dommageable que beaucoup d'étudiants de philosophie passent les concours de l'enseignement à la suite de leur master. À ce titre, le défaut d'enseignement induit une inégalité territoriale au désavantage de ces étudiants quant aux chances de réussite au concours. M. le député demande donc à Mme la ministre que la subvention pour charge de service public soit revue à la hausse et que les universités soient contraintes de prévoir une ligne budgétaire pour assurer le remplacement d'enseignants-chercheurs absents ou suspendus et ainsi assurer la continuité de l'enseignement supérieur public. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hendrik Davi](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13846

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 décembre 2023](#), page 11390

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)